



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR **RÈGLEMENT 801-54**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, assistante-greffière de la Ville de Rosemère :

QUE le Conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 9 novembre 2020, le règlement suivant :

801-54 «Règlement amendant le Règlement 801 – Zonage afin de permettre l'application des dispositions sur les arbres par le service permis et inspections »;

QUE le Règlement 801-54 a reçu l'approbation de la MRC de Thérèse-De Blainville le 6 octobre 2021;

QUE ce règlement est déposé au greffe de la municipalité, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau;

QU'il est entré en vigueur le 6 octobre 2021, soit le jour de la délivrance du certificat de conformité de la MRC, conformément à la Loi.

FAIT À ROSEMÈRE CE 8 OCTOBRE 2021.

L'assistante-greffière,

FRANCINE BÉLANGER, OMA